



# COMMUNE DE SUNDHOUSE

## PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL

Séance du 27 juin 2022

sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

**Présents** : tous les membres, sauf Mesdames Morgane HARTWEG et Agathe SONNTAG absentes excusées, Monsieur Christophe HAUERT, absent excusé (pouvoir à Mme Christelle ADOLPH) et Monsieur Christophe GERBER, absent.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 21 juin 2022 par invitation par courrier postal ; à cette invitation était joint l'ordre du jour.

Après les salutations d'usage, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES  
*Dossiers d'urbanisme -DIA*
4. FINANCES
  - A. Budget principal - Migration M57 en 2023 – nouvelle nomenclature comptable
  - B. Subventions – AAPPMA, Gym de Muttersholtz et école des chiens d'aveugle
  - C. Décision modificative
5. DOMAINE ET PATRIMOINE
  - A. Mutations et cessions foncières
  - B. Servitude de passage
6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
  - A. Création d'un emploi saisonnier
  - B. Convention avec le centre de gestion
7. INTERVENTION DES ADJOINTS
8. DIVERS

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Laure LEONHART est désignée secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal**

Le Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties**

- *Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA par M. Michaël BERGER*
- *Marché Public – Attribution de marché*

### **ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

M. Raphaël HAEGELI, conseiller municipal en charge de la voirie présente le tableau de synthèse d'analyse des offres pour l'entretien de la voirie 2022.

Il explique que le cahier des charges était identique pour chaque entreprise sollicitée.

L'offre la mieux classée est celle de l'entreprise JEHL, de Artolsheim, pour un montant de 12 879,75 € HT. Ils ont obtenu 6 points pour le critère prix et 2 points pour la technicité.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision et valide le principe.

### **RUE DE RICHTOLSHEIM**

M. HAEGELI explique aux membres du conseil municipal que la démarche a été similaire à celle du marché d'entretien de la voirie. Nous attendons encore d'avoir le retour de l'entreprise JEHL pour acter le partage entre les entreprises.

Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

## **4. FINANCES**

### *A. Budget principal – Migration nomenclature M57 en 2023*

#### ***Le Maire expose,***

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complétée résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit le budget principal de la Commune de Sundhouse.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Compte tenu de la taille de la commune, le référentiel adopté sera le référentiel développé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**CONSIDERANT ÉGALEMENT** que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la Commune,

**ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal de la Commune, géré actuellement en M14, ainsi qu'à celui du CCAS.

**AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4. FINANCES**

##### *B.1 Subventions – AAPPMA*

L'AAPPMA sollicite l'obtention d'une subvention pour l'organisation d'un feu d'artifice le samedi 9 juillet dont le coût global est de l'ordre de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'AAPPMA,

**AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits au Budget, article 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 4. FINANCES

##### *B.2 Subventions – Gym de Muttersholtz*

La société de gymnastique de Muttersholtz sollicite l'obtention d'une subvention pour la participation de 3 jeunes filles à la finale Grand Est à Fumay, qui a eu lieu le 26 mars dernier. Les jeunes talents sont de Sundhouse, à savoir Mesdames Inès FEHLMANN, Chloé GERBER et Léonie SCHAUNER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à la Société de gymnastique de Muttersholtz,

**AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits au Budget, article 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 4. FINANCES

##### *B.3 Subventions – Ecole des chiens d'aveugle*

L'école des chiens guide de Cernay sollicite la Commune de Sundhouse pour l'octroi d'une subvention, comme l'an passé. La municipalité propose une subvention de 60€, le coût moyen d'une journée d'éducation d'un chien guide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 60€ à l'école des chiens guides de Cernay,

**AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits au Budget, article 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 4. FINANCES

##### *c) Décision budgétaire modificative*

**Vu** le budget principal, adopté le 25 mars 2022 ;

Le trésorier de Sélestat nous a demandé de régulariser des ordres de reversement injustement émis à l'encontre de la Société ENGIE, de 2016, qu'il convient de régulariser.

D'autre part, il convient de reverser le montant attribué au FPIC, de 34 000,- €, compte 739223 sur le compte 6553, service incendie. En effet, le montant alloué au FPIC n'est pas nécessaire cette année car il sera intégralement pris en charge par la CCRM, en revanche il revient à la Commune de régler la facture du SDIS d'un montant de 43 477,83 €.

M. le Maire propose de prendre deux décisions modificatives afin de transférer les montants sur les comptes correspondants :

Dépenses de fonctionnement

- Disposer de 3 000 € à l'article 673 (chap. 67) ;
- Disposer de 44 000 € à l'article 6553 (chap 65).

La décision modificative comporte les changements suivants :

Article 673 (chap. 67) : Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 1 000,- €
Article 022 (chap. 022) dépenses imprévues	- 1 000,- €
Article 739223 (chap. 014) : FPIC	- 34 000,- €
Article 6553, (chap. 65) : service incendie	+ 34 000,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

<b>MODIFIE</b>	les montants comme suit :	
	Article 673 (chap. 67) : Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 1 000,- €
	Article 022 (chap. 022) dépenses imprévues	- 1 000,- €
	Article 739223 (chap. 014) : FPIC	- 34 000,- €
	Article 6553, (chap. 65) : service incendie	+ 34 000,- €

**APPROUVE** la décision modificative.

**ADOpte A 15 VOIX POUR ET 1 CONTRE**

## 5. DOMAINE ET PATRIMOINE

### A. Mutations et cessions foncières

Le développement urbain de la Commune implique des adaptations de la voirie publique (élargissement, alignement, pans coupés, échanges).

A cet effet, les arpentages relatifs aux parties concernées ont été réalisés (dans certains cas particuliers l'arpentage est à refaire), cependant les mutations foncières n'ont pas pu toutes être réalisées pour diverses raisons. L'objet de la présente délibération est de régulariser les parcelles dont l'acte administratif n'est pas valide ou possible.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

#### Acquisitions par la Commune :

SECTION	PARCELLE	SURFACE	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	OBJET	TYPE D'ACTES
64	158	14 m <sup>2</sup>	Association Foncière de Sundhouse	Rue des vergers	Transfert à la voirie communale	Acte notarié
52	124	1830 m <sup>2</sup>	Association Foncière de Sundhouse	Rue des vergers	Transfert à la voirie communale	Acte notarié
52	178	12 m <sup>2</sup>	Association Foncière de Sundhouse	Rue des vergers	Transfert à la voirie communale	Acte notarié
52	235	520 m <sup>2</sup>	Association Foncière de Sundhouse	Rue neuve	Transfert à la voirie communale	Acte notarié
62	140	0.37 a	Jean HARTWEG	Rue du moulin	Elargissement de la voirie	Acte notarié
6	94	42 m <sup>2</sup>	Didier BLEC & Sandrine GERBER	Rue de Saasenheim/rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié
6	104	42 m <sup>2</sup>	Marcel GERBER	Rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié
6	106	41 m <sup>2</sup>	Mathieu POMMIER & Stéphanie BATAILLE	Rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié
6	108	61 m <sup>2</sup>	Natacha KOBRY & Raphaël HAEGELI	Rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié

6	116	73 m <sup>2</sup>	Morgane HARTWEG	Rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié
6	167	68 m <sup>2</sup>	Mathieu FISCHER	Rue des vergers	Elargissement de la voirie	Acte notarié
64	280	101 m <sup>2</sup>	SCI du soleil	Rue des écureuils	Elargissement de la voirie	Acte notarié

**Vu** l'article 1317 du Code Civil ;

**Vu** l'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article L 1311.14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées désignées ci-dessus ;

**DIT QUE** les acquisitions et les ventes se feront par acte notarié ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer les actes notariés ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5. DOMAINE ET PATRIMOINE**

### *B. Servitude de passage*

La société Enedis nous a adressé une demande de convention de servitude pour le passage d'un câble basse tension électrique de 3m de large sur 60m de long, section 52, parcelles 123 et 238.

**Vu**, la demande et le dossier adressé en mairie le 10 mai 2022,

**Vu** la convention de servitude,

Les conventions de servitude sont sujettes à débattre en assemblée délibérante, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la servitude de passage à Enedis. Les travaux ont été effectués rue des Artisans pour alimenter la rénovation d'un bâtiment collectif dans la rue de Wittisheim.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de servitude susmentionnée ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### *A. Création d'un poste de saisonnier*

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent saisonnier durant les mois de juillet et d'août pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités.

**Vu** l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaire) pour la période du 1er juillet au 31 août 2022 ;

**FIXE** la rémunération à l'échelon 1 du cadre d'emploi des agents des services techniques (IB : 367 ; IM : 340).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### *B. Accroissement temporaire d'activités*

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les agents retenus pour le remplacement de MM COQUARD et SCHNOELLER n'ont pas poursuivi le contrat après leurs périodes d'essai.

Au vu de la quantité de travail imposée au service technique, il propose le recrutement d'un agent pour 3 mois, en accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts, des bâtiments, à l'arrosage et à la tonte, en soutien au service technique dans leurs tâches quotidiennes.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 3 mois.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7. INTERVENTIONS DES ADJOINTS**

### **Fabien ANSTETT :**

**Ecole élémentaire** : le conseil d'école est prévu le mardi 28 juin. Un atelier de rattrapage est organisé du 8 au 13 juillet à l'école. Un enseignant de Hilsenheim s'est proposé pour donner les cours à une dizaine d'élèves.

**Ecole maternelle** : le conseil d'école aura lieu jeudi prochain.

**Collège** : le conseil d'administration a eu lieu la semaine dernière. Il y aura 32 élèves en plus à la rentrée. Il se pose la question du surnombre d'élèves pour les classes de 6°. Mme la principale attend la validation pour l'ouverture d'une 5<sup>e</sup> classe.

**Bulletin** : la commission communication se réunira à 18h ce vendredi.

**Jumelage** : les dernières factures sont en cours de paiement, on pourra prochainement établir un bilan financier. Le budget prévisionnel est largement tenu.

### **Christelle ADOLPH :**

**SMICTOM** : les nouvelles consignes de tri mises en œuvre dès 2023 se traduiront par une augmentation des déchets recyclés dans le bac jaune. **Une campagne de communication débutera au mois de septembre.**

**Réserve naturelle** : j'adresse mes remerciements à M. RIMBAULT et M. SCHMITT pour l'apport et le prêt de matériel. Dès l'automne 2022 des actions seront entreprises à destination des scolaires.

**Michaël BERGER :**

**Structures de jeux :** L'entreprise de contrôle a rendu un avis négatif sur la structure de jeux à l'école maternelle. On a le choix entre deux modèles pour remplacer la structure : plutôt en bois ou en inox. La municipalité est favorable à la structure en inox car elle est plus pérenne. On a également inclus un nouveau toboggan pour remplacer celui de l'aire de jeux rue du collège.

Le choix se porte sur les structures en Inox et en acier, la structure toboggan, la cabane et le banc pour un montant de 9 998€ TTC.

MSR a posé les deux potelets manquants rue du collège ainsi que la barrière rue de la Gare.

**Ecole élémentaire :** le chiffrage a été fait pour le remplacement des brises soleil sur le bâtiment préfabriqué, estimé pour le moment à 10 000€ chacun.

**Raphaël HAEGELI :**

Nous avons pris RDV avec M. OHNET pour poser les bornes rue du moulin, de la gare et des écureuils.

Le bornage complet de la rue des vergers sera effectué.

Les travaux d'entretien de la voirie ont été abordés lors du point 3.

**Clos du moulin :** la réfection du contournement a été effectué récemment pour donner suite aux nombreuses plaintes des riverains.

**Jean-Paul RIMBAULT :**

14 juillet : cérémonie de la fête nationale sur la place crinoline. Les Conseillers sont invités à 9h.

**8. DIVERS**

- Présentation des fournisseurs pour les structures notre future aire de jeux à la salle polyvalente. Les structures mixtes métal et bois Kompan sont appréciées et validées.
- Mme Marie-Laure LEONHART demande où en est l'élaboration du PLU ?  
M. le Maire explique que nous avons envoyé un courrier à notre AMO, M. Patrice MERCIER, demandant la reprise de l'activité afin de respecter le calendrier élaboré en début de mandat. Nous avons réceptionné un compte-rendu qui a été transmis aux personnes publiques associées. Néanmoins, la problématique liée aujourd'hui à la Loi Climat et à l'extension prévisionnelle de la zone d'activités dépasse la maîtrise communale et nous empêche d'avancer pour le moment.
- Mme Nicole SCHENCK demande si la commune alloue des subventions pour l'achat d'un vélo électrique. M. le Maire répond que la Commune ne le fait pas mais la CCRM ainsi que la Région.
- Mme Nathalie MOIOLI demande si le panneau de stationnement à côté du périscolaire sera bientôt installé et si la cour sera réaménagée cet été.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 22h15.

Fait à SUNDHOUSE, le 27.06.2022

La Secrétaire,  
Marie-Laure LEONHART

Le Maire,  
Mathieu KLOTZ





# SIGNATURES

Compte rendu du 27 juin 2022

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure



RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël

MERLIN Laetitia

HAUERT Christophe  
Absent excusé

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe  
Absente excusée

SCHMITT José

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe  
Absent

HARTWEG Morgane  
Absente excusée

GERARD Jean-Christophe